

(10) sans qu'une disposition formelle à cet effet fasse partie de la loi d'autorisation ou prérogative, impose une amende, un emprisonnement ou une autre peine, ou oblige la personne accusée d'une infraction à prouver son innocence;

(11) impose des frais au Trésor public ou comprend des dispositions exigeant d'effectuer un paiement à la Couronne ou à toute autre autorité en retour de la délivrance d'un permis ou d'un service, ou prescrit le montant de l'un quelconque de ces frais ou paiements, sans que la loi d'autorisation ou prérogative stipule une autorisation formelle à cet effet;

(12) n'est pas conforme à la Déclaration canadienne des droits;

(13) est d'une signification obscure ou est autrement défectueux dans sa rédaction;

(14) pour toute autre raison, nécessite des éclaircissements quant à sa forme ou sa teneur.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicule n° 3*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 15 aux Journaux)

M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table.—Copies, en français et en anglais, (1) du Rapport sur le transport ferroviaire du pétrole et du gaz naturel de l'Arctique;

(2) des observations sur la route de la Colombie-Britannique pour le transport ferroviaire du pétrole et du gaz naturel vers le sud. (Document parlementaire n° 301-4/52).

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill C-13, Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien.

M. Sharp, au nom de M. Buchanan, appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires des anciens combattants du Bill C-17, Loi modifiant la Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.

M. Sharp, au nom de M. MacDonald (Cardigan), appuyé par M. Drury, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires des anciens combattants.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du Bill C-18, Loi modifiant la Loi sur le Compte de remplacement des biens endommagés par l'incendie.

M. Sharp, au nom de M. Buchanan, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton), propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Jamieson,—Que le Bill C-32, Loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoyant une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et réglant le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports et des communications du Bill S-11, Loi concernant la British Columbia Telephone Company.

M. Anderson, appuyé par M. Caccia, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des transports et des communications.